lement une impulsion nouvelle vers l'Occident et de nouvelles recrues. C'est surtout à cette dernière circonstance qu'il faut attribuer la prépondérance toujours croissante qui fit enfin tomber la Gaule entière sous leur empire et sous leur nom.

TROISIÈME ESSAI.

DES CAUSES DE LA CHUTE DES MÉROVINGIENS ET DES CARLOVINGIENS.

Les causes des révolutions sont toujours plus générales qu'on ne le suppose; l'esprit le plus pénétrant et le plus vaste ne l'est jamais assez pour percer jusqu'à leur première origine, et les embrasser dans toute leur étendue. Et je ne parle pas ici de cet enchaînement nécessaire des événements qui fait qu'ils naissent constamment les uns des autres, et que le premier jour portait dans son sein l'avenir tout entier. Indépendamment de ce lien éternel et universel de tous les faits, il est vrai de dire que ces grandes vicissitudes des sociétés humaines que nous appelons des révolutions, le déplacement des pouvoirs sociaux, le bouleversement des formes du gouvernement, la chute des dynasties, datent de plus loin que ne le dit l'histoire, et proviennent de causes bien moins spéciales que celles qu'elle leur attribue communément. En d'autres termes, les événements sont plus grands que ne le savent les hommes, et ceux-là même qui semblent l'ouvrage d'un accident, d'un individu, d'intérêts particuliers ou de quelque circonstance extérieure, ont des sources bien plus profondes et une bien autre portée.

C'est, par exemple, une foi héréditaire parmi nos

historiens, que la chute de la race mérovingienne a été due à la honteuse nullité des rois fainéants et à l'ambition de Pepin le Bref. On a senti cependant qu'il fallait, pour expliquer un tel fait, quelque chose de plus que les vices et les passions de quelques hommes : on a pénétré un peu plus avant ; à côté du pouvoir des rois, on a vu croître le pouvoir des maires du palais, et l'élévation de Pepin a été le dernier des envahissements progressifs de la mairie sur la royauté. D'autres ont fait un pas de plus ; ils ont cherché d'où les maires du palais avaient tiré leur force ; ils les ont vus devenant par degrés les chefs de cette aristocratie de grands propriétaires qu'avaient créée d'une part la conquête, de l'autre les bénéfices ; ils ont reconnu, dans le cours du VIIe siècle, le combat de cette aristocratie contre la royauté, et dans le changement de dynastie qui s'accomplit au milieu du huitième, sa victoire définitive. Ainsi, l'événement s'est agrandi d'autant plus qu'on l'a considéré de plus près, et on lui a assigné des causes de plus en plus générales. La lutte de deux intérêts individuels est devenue d'abord celle de deux institutions politiques, ensuite celle de deux forces sociales ; et à mesure que la vue de l'historien s'est enfoncée dans les faits, elle y a rencontré la société elle-même, la nation, le pays, et non plus seulement ces noms propres qui, pour être écrits seuls dans l'histoire, n'en suffisent pas davantage à l'expliquer.

Si je ne me trompe, il faut entrer encore plus avant ; ni l'étendue ni la vraie nature des deux révolutions qui détrônèrent, l'une les descendants de Clovis, l'autre ceux de Charlemagne, ne sont encore bien connues.

Que les causes que je viens de rappeler ne rendent pas pleinement raison de la première, une simple observation le prouvera d'avance. Ces causes ont subsisté longtemps sans produire un effet si décisif. Plus d'un roi fainéant a précédé Childéric III et s'est trouvé sous le joug d'un maire du palais ambitieux. La puissance des maires du palais n'était guère plus grande aux mains de Pepin le Bref qu'elle n'avait été dans celles de Pepin de Herstall, son grand-père, d'Ébroïn ou de Grimoald. La lutte des grands propriétaires contre les rois a rempli le VIIe siècle, sans entraîner la chute de la dynastie mérovingienne. Il est clair que, pour atteindre le but où elles tendaient, toutes ces causes ont eu besoin, non-seulement d'être développées par le temps, mais encore d'être secondées et poussées en quelque sorte par quelque autre cause plus générale et qui eût, avec l'état de la nation franque elle-même, de plus intimes rapports.

Voici dans quels faits cette cause, seule nationale et peut-être seule décisive, me semble clairement révélée.

Personne n'ignore ces fréquents partages d'États qui, à la mort des rois francs, avaient lieu entre leurs enfants. J'en étudierai ailleurs l'origine et le mode [1]. Cinq partages de ce genre furent faits sous les rois mérovingiens : en 511, après Clovis Ier ; en 561, après Clotaire Ier ; en 628, après Clotaire II ; en 638, après Dagobert Ier ; en 656, après Clovis II.

La situation, l'étendue, les capitales, le nom même des royaumes que formaient ces partages, varièrent souvent. On en compte communément quatre, les royaumes d'Austrasie, de Bourgogne, de Neustrie et d'Aquitaine. Mais cette division n'acquit aucune fixité. Le nouveau royaume de Bourgogne, qui s'était formé

[1] Voyez le *IVe Essai*, intitulé : *De l'état social et des institutions politiques en France sous les Mérovingiens et les Carlovingiens.*

après la défaite des anciens rois bourguignons par les enfants de Clovis, fut envahi tantôt par les rois d'Austrasie, tantôt par les rois de Neustrie. Le royaume d'Aquitaine tient peu de place dans l'histoire. La division fondamentale et permanente s'établit entre les royaumes de Neustrie et d'Austrasie, les deux principaux et les derniers survivants.

Il est impossible de déterminer exactement la circonscription géographique de ces deux États; elle fut incertaine et flottante, comme toutes choses alors. Les rois d'Austrasie ont possédé l'Auvergne, et leur domination s'est étendue jusque dans le Poitou. Les deux royaumes s'enlevaient continuellement des provinces, et leurs monarques faisaient sans cesse, dans les parties de la Gaule les plus éloignées du siége de leur empire, des expéditions qu'ils appelaient des conquêtes. On peut saisir cependant, entre la Neustrie et l'Austrasie, quelques lignes de démarcation qui, sans embrasser la totalité des deux États, étaient considérées en général comme leurs frontières réciproques. La forêt des Ardennes les séparait [1]. La Neustrie comprenait les pays situés entre la Loire et la Meuse, et l'Austrasie, dans la Gaule du moins, ceux qui s'étendaient de la Meuse au Rhin [2]. Cette cir-

[1] *Silva Carbonaria.*

[2] C'est ainsi que les écrivains anciens marquent les frontières de la Neustrie et de l'Austrasie. Éginhard dit, dans la *Vie de Charlemagne*, chap. xv: « Nam quum prius non amplius quam « ea pars Galliæ quæ intra Rhenum et Ligerim, Oceanumque « et mare Balearicum jacet, et pars Germaniæ quæ intra Saxo- « niam et Danubium, Rhenumque et Salam fluvium qui Thuringos « et Sorabos dividit, posita, a Francis qui Orientales dicuntur, in- « colitur.» (*Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, par M. Guizot, t. III, p. 138, Paris, 1824-1834.) « Has tres Galliæ pro- « vincias (Belgicam, Aquitanicam et Lugdunensem) dum Franci « occupassent, illam regionem quæ septentrionem versus inter « Mosam et Rhenum porrigitur, Austriam, illam quæ a Mosa ad « Ligerim protenditur, Neustriam vocitaverunt. » (Hug. de S. Maria, *Hist. Eccles.*, lib. III.) On peut voir un plus grand nombre de passages qui prouvent le même fait dans Struve, *Corpus historiæ Germanicæ*, t. I, p. 109, note xxii (Jena, 1730).

conscription, je le répète, n'indique nullement l'étendue des deux royaumes; elle marque seulement les points par où ils se touchaient.

Mais leur division avait une bien autre importance que celle d'une division géographique. Il y a eu une cause à la disparition successive des autres royaumes francs, et à la prédominance comme à la lutte constante de ces deux-là. Les événements qui ont amené ce résultat ont pris leur source dans l'état des peuples et des pays.

Les contrées qui formaient l'Austrasie étaient, dans la Gaule, les premières qu'eussent habitées les Francs; elles touchaient à la Germanie et se liaient aux tribus de l'ancienne confédération franque qui n'avaient pas passé le Rhin. De plus, après leurs expéditions de pillage et de guerre, ces peuples, au lieu de se fixer dans leurs nouvelles conquêtes, revenaient souvent, avec leur butin, dans leur ancien établissement; on en verra plus tard de nombreuses preuves. Enfin la civilisation et les mœurs romaines n'avaient jamais pris pied sur les bords du Rhin aussi solidement que dans l'intérieur de la Gaule; les continuelles invasions des bandes barbares les en avaient à peu près expulsées. La population et les mœurs germaines dominaient donc dans l'Austrasie.

Dans les pays qui formaient la Neustrie, au contraire, les Francs étaient moins nombreux, plus dispersés, plus séparés de leur ancienne patrie et des Germains leurs compatriotes. Les Gaulois les environnaient de toutes

parts. Les Francs étaient là comme une colonie de Barbares, transportés au milieu du peuple et de la civilisation romaine.

Cette situation, en se développant, devait produire entre les deux États une distinction bien autrement profonde que celle d'une division géographique. D'une part était le royaume des Francs germains, de l'autre celui des Francs romains.

Les témoignages historiques attestent positivement ce résultat probable des faits. Des écrivains du xe siècle appellent l'Austrasie *Francia Teutonica*, et la Neustrie *Francia Romana*[1]; la langue germaine, disaient-ils, prévalait dans l'une, et la langue romaine dans l'autre[2]. Cette distinction, dont il reste encore aujourd'hui tant de traces, était dès lors populaire.

Ce n'est pas tout; elle se retrouve dans les événements: pendant toute la durée de la race mérovingienne, ils en portent l'empreinte ou plutôt en sont le résultat naturel et nécessaire. En les considérant sous un point de vue général, il est impossible de le méconnaître.

La prédominance appartint d'abord au royaume de Neustrie. Un fait le démontre : depuis Clovis et avant le complet anéantissement de l'autorité royale sous les maires du palais, quatre rois ont réuni toute la monarchie franque ; ce sont des rois de Neustrie : Clotaire Ier,

[1] « Quumque Burgundionum regna transiens, Franciam quam Romanam dicunt, ingredi vellet. » (Luitprand, lib. I, cap. VII.) Ailleurs il appelle les Francs d'Austrasie *Francos Teutonicos* (lib. I, cap. II).

[2] « Videtur mihi inde Francos, qui in Gallia morantur, a Romanis linguam eorum qua usque hodie utuntur, accommodasse ; nam illi qui circa Rhenum ac in Germania remanserunt, teutonica lingua utuntur. » (Othon de Freysingen, lib. IV, cap. XXII.)

de 558 à 561 ; Clotaire II, de 613 à 628; Dagobert Ier, de 631 à 638; Clovis II, de 655 à 656. Quoi de plus simple? C'était en Neustrie que s'était établi Clovis avec la tribu alors prépondérante parmi les Francs. La conquête de la Gaule était le but vers lequel se portaient tous les efforts des Barbares, et la position plus centrale de la Neustrie donnait, sous ce rapport, à ceux qui l'occupaient, beaucoup d'avantages. Là ils trouvaient les richesses romaines et ces débris de civilisation qui procurent tant de moyens de supériorité. Là aussi les habitudes de la population romaine et l'influence du clergé favorisèrent le prompt développement de l'autorité royale. L'Austrasie, au contraire, était en proie aux fluctuations continuelles de l'émigration germaine; à peine une tribu s'y était-elle fixée, qu'une autre venait lui disputer son territoire et son butin : les Frisons, les Thuringiens, les Saxons pesaient sans cesse sur les Francs établis aux bords du Rhin. Il fut facile au peuple et aux rois de Neustrie d'acquérir rapidement une consistance et un pouvoir qui manquèrent longtemps aux Austrasiens.

Mais la lutte des deux royaumes ne tarda pas à éclater. Dès la fin du VIe siècle, elle existait sous les noms de Frédégonde et de Brunehault ; la rivalité de ces deux fameuses reines ne fut que l'effet et le symbole d'un débat plus général, du mouvement qui, après avoir jeté les Francs sur la Gaule, poussait la France germaine contre la France romaine. Le pouvoir de Chilpéric et de Frédégonde en Neustrie était plus grand que celui des rois d'Austrasie et de Brunehault sur les bords du Rhin. Les Francs austrasiens formaient entre eux une aristocratie plus homogène et plus compacte que les Neustriens. Brunehault entreprit de la dompter. Ses tenta-

tives contre les grands propriétaires de l'Austrasie et de la Bourgogne font toute son histoire, et Montesquieu en a bien saisi le caractère[1]. L'aristocratie austrasienne s'allia sous main avec celle de Neustrie, plus éparse, plus mêlée de Romains, et encore plus menacée par ses rois. Ce fut, comme on sait, cette ligue qui imposa à Clotaire II la mort de Brunehault. Le succès fut dû à l'intervention des Francs-Germains, bien plus rebelles que ceux de Neustrie aux traditions du despotisme des empereurs et à la domination des évêques. L'influence austrasienne devint bientôt prépondérante.

L'élévation des maires du palais favorisa son développement. Cette élévation avait eu lieu dans les deux royaumes et par les mêmes causes. Quelques écrivains allemands en ont donné, de nos jours, une explication plus ingénieuse que solide. Ce fut, disent-ils, le résultat de la lutte des Francs contre les Gaulois. Les rois francs, avides de pouvoir, s'entourèrent de préférence des anciens habitants du pays, plus accoutumés que les guerriers barbares à obéir et à servir. De là une rivalité entre le parti romain et le parti germain ; les maires du palais se placèrent par degrés à la tête du dernier, et leur triomphe fut celui de la nation conquérante sur la cour alliée à la nation vaincue. J'ai vainement cherché dans les faits les traces d'une telle distinction. Ce ne fut point entre les Gaulois et les Francs, mais entre le pouvoir royal et les grands propriétaires, quelle que fût leur origine, que s'établit la lutte. N'y eût-il eu à la cour des rois que des Francs, le résultat eût probablement été le même. Les grands propriétaires, francs et gaulois, voulaient vivre indépendants et maîtres dans les

[1] *Esprit des Lois*, liv. XXXI, chap. 1 et suiv.

domaines qu'ils avaient acquis, n'importe à quel titre. Les rois, forts de leur nom, entourés de leurs *leudes* ou *fidèles*, et soutenus en général par le clergé, s'efforçaient sans cesse de les dépouiller et de les asservir. De là le combat. Les rois se servirent d'abord des maires du palais pour contenir ou opprimer les grands propriétaires. Un homme puissant appelé à cette charge, ou devenu puissant par la charge elle-même, prêtait à la royauté sa propre force, et, à son tour, exploitait à son profit celle de la royauté. Mais bientôt le maire du palais trouva plus sûr de se faire le chef et l'instrument des grands propriétaires. Cette aristocratie conquit pour son compte la mairie du palais, et la rendit élective. Le même phénomène eut lieu dans les deux royaumes. Mais l'aristocratie austrasienne était, comme on l'a vu, plus homogène et plus compacte que celle de Neustrie. Il n'y avait guère, dans la Belgique et sur les bords du Rhin, qu'un seul peuple, la même impulsion, les mêmes mœurs. Aussi les maires du palais poussèrent-ils en Austrasie de plus profondes racines que dans la Neustrie ; la mairie du palais y échut héréditairement à la famille la plus puissante entre les grands propriétaires, celle des Pepin. On sait quels furent, de 630 à 752, depuis Pepin de Landen, dit *le Vieux*, jusqu'à Pepin le Bref, son pouvoir constant et son élévation progressive. Lorsque, dans la première moitié du VIIIe siècle, la Neustrie fut tombée en proie à des désordres sans cesse renaissants, au milieu des chutes continuelles de ses maires du palais aussi bien que de ses rois, les Francs d'Austrasie se trouvèrent au contraire ralliés autour d'une famille puissante et glorieuse : dans les expéditions de Charles Martel, ils avaient parcouru, à sa suite, la Gaule tout entière ; la France romaine céda à l'ascen-